

Rémunérations Annuelles Garanties 2017

ACCORD MAJORITAIRE

Après deux réunions de négociation, un accord a été trouvé pour l'année 2017.

La rémunération annuelle garantie (pieds d'échelles et/ou classes) de la branche Autoroutes, permet de fixer un salaire minimum lors d'une embauche.

Lors de la première réunion, les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGC, FO et UNSA ont proposé ensemble, une augmentation de 1,5% pour chaque pied d'échelle et/ou classe. La direction a, quant à elle, fait une proposition à hauteur de 1,075%...

Côté syndical, évidemment, le compte n'y était pas.

Le 29 mai, à l'occasion de la dernière réunion, les représentants patronaux sont revenus avec une nouvelle proposition, soit : 1,1%...Encore bien loin de l'objectif!

Alors qu'un débat s'anime et avant même que les organisations syndicales demandent une suspension de séance pour établir, ensemble, une contre-proposition, la délégation FO a surpris tout le monde (ou presque...) en annonçant qu'elle se satisferait d'une augmentation de 1,2%! La direction s'est saisie immédiatement de l'aubaine et a pris l'assemblée de court en décrétant une suspension de séance.

A la reprise, la direction a annoncé, bien opportunément, qu'elle acceptait la proposition de FO : soit 1,2%, en rajoutant que c'était « à prendre ou à laisser ». Voilà une affaire rondement menée, non ?

Les organisations syndicales CFDT, CGC, CFTC et UNSA auraient bien tenté une proposition à 1,3% mais l'affaire semblait définitivement et habilement ficelée. Elles ont demandé un report de la date de décision quant à leurs éventuelles signatures.

Sans accord, il n'y aurait aucune augmentation. La CFDT s'est déclarée signataire pour ne pas pénaliser les salariés. Dans le même état d'esprit, les 3 autres OS ont fait de même.

<u>Moralité</u> : certain syndicat se pose en donneur de leçons de loyauté syndicale pour les autres mais ne se les appliquent pas pour eux-mêmes.